VILLEPARISIS

La carte Imagine'R

Comme tous les ans, pour la rentrée scolaire 2025-2026, la Communauté d’agglomération Roissy Pays de France reconduit son soutien aux étudiants, lycéens, collégiens.

Comment bénéficier de l’aide ?

Afin de bénéficier de cette aide, les familles devront déposer leur dossier de souscription Imagine R à retirer auprès du guichet unique, maison des jeunes ou en gare SNCF / RER **et le déposer avant le 15 juillet 2025** idéalement. Les dépôts seront toutefois possibles tout au long de l’année

Pour une première demande, une photo d’identité sera demandée. Les étudiants doivent également donner une attestation d’inscription à un établissement scolaire. Le reste à charge pour les familles des collégiens après déduction des différentes subventions **s’élève au plus à 56 euros l’année au lieu de 382,40 (information 2025 à confirmer pour la rentrée 2026 par Roissy Pays de France)**. Pour les étudiants et les lycéens, il est de 179 euros, au lieu de 382,40 **(information 2025 à confirmer pour la rentrée 2026 par Roissy Pays de France)**.

Cas particulier : les apprentis peuvent bénéficier de l’aide seulement si l’employeur ne participe pas déjà aux frais de transport.

Comme chaque année pour bénéficier de la subvention, le dossier de première demande ou de renouvellement doit être **intégralement rempli et signé.**

Documents nécessaires à l'instruction :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, au nom des parents du futur abonné à présenter.
- Également, pour les plus de 18 ans : une attestation d'hébergement
- Pour les étudiants (après lycée) : un certificat de scolarité pour l'année 2024-2025
- Pour le paiement par prélèvement : un RIB
- Pour le paiement par chèque : le dossier sera vérifié mais l'abonné (ou futur abonné) devra l'envoyer lui-même à KEOLIS.

Dates et lieux des permanences Imagine R :

- Pour les samedis : 14, 21 et 28 juin de 8h30 à 12h à la Maison des jeunes

Pour qui est la carte Imagine'R ?

- Les élèves qui suivent un cursus de l'enseignement primaire ou secondaire ;
- Les moins de 26 ans qui suivent une formation par alternance d'un niveau inférieur au bac avec le statut d'apprenti ou qui suivent une formation d'insertion de longue durée destinée

aux jeunes déscolarisés ;
- Les moins de 26 ans qui suivent une formation supérieure post-secondaire

A quoi sert la carte Imagine'R ?

Elle permet aux personnes de se déplacer en Seine-et-Marne et dans toute l'Île-de-France sur les lignes des réseaux : OPTILE, RATP et Transilien SNCF, hors circuits spéciaux scolaires.

Quels sont les documents nécessaires à l'instruction ?

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, au nom des parents du futur abonné à présenter.
- Pour les plus de 18 ans : une attestation d'hébergement
- Pour le paiement par prélèvement : un RIB
- Pour le paiement par chèque : le dossier sera vérifié et tamponné par le C.C.A.S mais l'abonné (ou futur abonné) devra l'envoyer lui-même à : KEOLIS CIF, Service Scolaire 34 rue de Guivry 77990 Le Mesnil Amelot
- Pour une première demande : une photographie d'identité à coller sur le dossier
- Pour les étudiants : un certificat de scolarité

Infos pratiques

En dehors de ces permanences, les dossiers Imagine'R peuvent être déposés à tout moment auprès du guichet unique de l'Hôtel de ville.

Documents
Pass aglo transports scolaires
Liens utiles
Transports scolaires site de la CARPF
Contact

Horaires d'ouverture public

Lundi	**9h / 12h**	**14h /18h**
Mardi	**9h / 12h**	**14h /18h**
Mercredi	**9h / 12h**	**14h /18h**
Jeudi	**9h / 12h**	**14h /18h**
Vendredi	**9h / 12h**	**14h /18h**
Samedi	**Ouvert les 14 juin, 21 juin et 28 juin de 8h30 à 12h**	